

Transports scolaires

La ville aux côtés des familles pour le financement de la carte Imagine R

Rapporteur : Sarah Lafolie

En 2011, suite aux modifications des compétences liées au transport scolaire, la ville avait décidé de participer au financement de la carte Imagine R zones 4 et 5 pour les élèves othissois fréquentant le collège Jean-Jacques Rousseau, et en 2013 pour les lycéens othissois du nouveau lycée de Dammartin-en-Goële, et qui ne bénéficient pas d'une carte spécifique de transport scolaire.

Pour rappel :

► Les lycéens de Longperrier bénéficient de la gratuité des transports. Ils ne sont pas concernés par le dispositif de la carte Imagine R mis en place par la ville ;

► Les lycéens de Dammartin-en-Goële ne bénéficient pas de la gratuité des transports puisque l'établissement est situé à moins de 3 km d'Othis. Le dispositif les concerne ;

► Les collégiens habitants Beaumar-



chais bénéficient de la carte Scol'R. Ils ne sont donc pas concernés par le dispositif car ils ne peuvent pas cumuler plusieurs titres de transport.

Le Conseil municipal a décidé de renouveler la participation communale au financement de la carte Imagine R zones 4 et 5, à hauteur de 50% du montant restant à la charge des familles, soit 25% du coût total de la carte. Le Conseil départemental prend en charge

50% de la carte Imagine R (hors frais de dossier).

Pour l'année scolaire 2014-2015, 157 demandes ont été enregistrées, soit un coût total pour la ville de 12 700 €.

Modalités d'obtention de la carte :

www.othis.fr

Informations complémentaires :

01 60 03 85 85

Intercommunalité

La ville rejette l'arrêté interpréfectoral de fusion

Rapporteur : Bernard Corneille

Le nouveau schéma intercommunal a été approuvé par arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France le 4 mars dernier et prévoit la fusion de la Communauté d'agglomération Val de France et de la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France avec extension de périmètre à 17 communes membres de la Communauté de communes Plaines et Monts de France, dont Othis.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, les Préfets du Val d'Oise et de Seine-et-Marne ont approuvé, le 29

mai dernier, un arrêté de périmètre qui déclenche cette procédure de fusion.

Les communes et communautés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette notification pour donner leur avis sur ce projet. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Le Conseil municipal a décidé d'émettre un avis négatif sur ce projet de fusion, un projet incohérent et précipité, contraire à l'impératif d'efficacité de l'action publique et aux conséquences qui pourraient peser lourd pour nos communes.

Finances

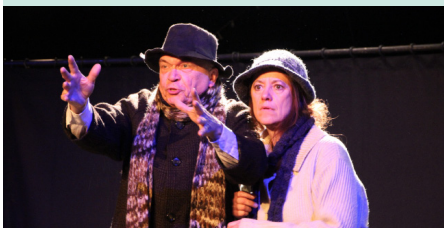
Comptes de gestion et administratifs 2014



Rapporteur : Martial Gélinat

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2014 pour le budget commune et le budget annexe « lotissement communal avenue de l'Europe » ont été approuvés par le Conseil municipal. Ils font état d'opérations de recettes et de dépenses régulières et suffisamment justifiées.

Des subventions aux associations



Rapporteur : Christian Domenc

De nouvelles subventions, pour la plupart à titre exceptionnel, ont été allouées par le Conseil municipal à diverses associations :

- ▶ À l'**Amical Basket Club de Dammartin-en-Goële**, qui compte de nombreux Othissois, pour la saison 2014-2015 ;
- ▶ Au **Centre d'Animation Socio-Culturelle pour l'organisation du festival « Théâtre et résonances »** qui aura lieu à Moussy-le-Vieux les 13 et 14 novembre 2015 ;
- ▶ À l'**AMIF (Association des Maires d'Ile-de-France)** pour venir en aide à la population du Népal suite au séisme survenu le 25 avril dernier ;
- ▶ À l'**association Tous avec Clément** pour aider à la réalisation de son projet « Sport et solidarité » ;
- ▶ Au **Club Omnisports** pour pallier en partie les dépenses obligatoires imprévues auxquelles le club est confronté ;
- ▶ À la **section gym sportive du Club Omnisports** pour participer aux frais d'hébergement et de déplacement de l'équipe de niveau 6-11 ans et plus qui s'est qualifiée pour le Championnat de France les 6 et 7 juin derniers ;
- ▶ À la **section rugby du Club Omnisports** pour participer aux frais engendrés par divers déplacements à l'occasion du Championnat de France de 3^{ème} série.

Vente d'un pavillon

Rapporteur : Jean-Paul Lecompte

Le pavillon situé rue des Froids Vents et commercialisé par la ville en juillet 2014 a récemment trouvé acquéreur.

Informations

Othis en fête

Retour à la tradition : un feu de la Saint-Jean remplacera le feu d'artifice le samedi 20 juin

• **Samedi après-midi** se tiendra la fête de l'enfance et de la jeunesse. Le soir sera organisée la fête de la Saint-Jean avec repas et orchestre.

Pour un retour à la tradition, mais aussi pour des raisons budgétaires, un feu de la Saint-Jean comme autrefois sera allumé sur le parking de la ferme à 22h, et viendra remplacer le feu d'artifice.

Le feu d'artifice du 13 juillet est maintenu.

• **Dimanche** aura lieu la fête champêtre et la fête de la musique.

Programme complet sur le site de la ville www.othis.fr et sur Facebook « Othis événements ».

→ Carrefour giratoire

Suite au tragique accident survenu en janvier 2014 à l'intersection située entre Othis et Dammartin-en-Goële qui avait coûté la vie à un motard othissois, Bernard Corneille était intervenu auprès du Conseil général pour exprimer la nécessité de sécuriser le carrefour. Les études initiées en 2014 par Vincent Eblé, le Président du Conseil général, proposaient l'aménagement soit d'un giratoire, soit d'un carrefour à feux, moins coûteux et plus rapide à réaliser.

Le Maire d'Othis, en accord avec le Maire de Dammartin, a opté pour le giratoire,

suivi dans son choix par Vincent Eblé qui a confirmé la réalisation. Le financement, à hauteur d'un million d'euros devant être assuré conjointement par le Conseil général, l'aménageur de la ZAC de Dammartin, et les deux communes.

Après les élections départementales 2015, Bernard Corneille, Maire et Conseiller départemental, accompagné du Maire de Dammartin, a rencontré le nouveau Président du Conseil départemental. Il s'est fait confirmer que le giratoire serait bien réalisé, après la saisine de l'autorité environnementale qui doit avaliser le projet.



→ Montée en débit

Conformément aux engagements, des travaux préparatoires sont en cours au carrefour de l'Église pour la montée en débit Internet des quartiers mal connectés.



→ Energie solaire

Le chemin piétonnier entre la rue Jean-Baptiste Clément et l'avenue de la Herse d'Or bénéficiera de l'installation de can-délabres solaires. Une première opération d'écologie urbaine à généraliser peu à peu.

